



**Lycée Elie Vinet**  
7 avenue Pierre Mendès France  
16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE

☎ 05 45 78 17 27  
✉ [ce.0160010z@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0160010z@ac-poitiers.fr)  
🌐 [www.lycee-elie-vinet.fr](http://www.lycee-elie-vinet.fr)

PHOTO

(nouveaux élèves  
uniquement)

## Dossier d'inscription en TERMINALE TECHNOLOGIQUE STMG

Année scolaire 2022/2023

### ELEVE

**NOM** ..... **Prénoms** ..... **Sexe** M  F   
(souligner le prénom usuel)

Né(e) le ..... à ..... N° de départ..... Nationalité.....

### ANNEE SCOLAIRE PRECEDENTE (2021/2022)

Etablissement : ..... Département : .....

Ville : ..... Classe : .....

### INSCRIPTION 2022/2023

**Régime** :  Interne  Demi-pensionnaire  Externe

**Redoublant** :  oui  non

**Elève boursier** :  oui  non  en cours

**Langue vivante 1** : ANGLAIS

**Langue vivante 2** : .....

Section européenne Allemand

**Enseignement de spécialité** :

- Mercatique
- Ressources Humaines et Communication
- Systèmes d'Information et de Gestion

**Enseignement optionnel (1 au maximum)** :

Joindre un courrier pour toute demande de modification par rapport à l'année précédente

- Arts plastiques
- EPS

## COORDONNEES

**1<sup>er</sup> représentant légal et financier** :  Père  Mère  Autre (préciser) : .....

NOM – Prénom : ..... Tél. domicile : .....

Adresse : ..... Tél. travail : .....

..... Tél. portable : .....

Code Postal : ..... Commune : ..... Profession : .....

**E-mail** \*: ..... Code prof. (*voir ci-contre*) : .....

**\* IMPERATIF : utilisé notamment pour l'envoi des factures d'internat ou de demi-pension**

**2<sup>ème</sup> représentant légal** :  Père  Mère  Autre (préciser) : .....

NOM – Prénom : ..... Tél. domicile : .....

Adresse : ..... Tél. travail : .....

..... Tél. portable : .....

Code Postal : ..... Commune : ..... Profession : .....

E-mail : ..... Code prof. (*voir ci-contre*) : .....

**En cas de séparation des parents, précisez chez qui vit l'élève :**

Père  Mère  Autre : .....

Adresse personnelle de l'élève: .....

Téléphone personnel de l'élève : .....

### Autres enfants scolarisés année scolaire 2022-2023

NOM	Prénom	Classe	Régime	Etablissement	Commune
-----	--------	--------	--------	---------------	---------

.....

.....

.....

.....

## Liste des professions et Catégories socio-professionnelles

<b>Code</b>	<b>Libellé long</b>
11	Agriculteurs sur petite exploitation
12	Agriculteurs sur moyenne exploitation
13	Agriculteurs sur grande exploitation
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
71	Anciens agriculteurs exploitants
72	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)
99	Non renseignée (inconnue ou sans objet)

## SCOLARITE ANTERIEURE

ANNEE SCOLAIRE	CLASSE	ETABLISSEMENT	COMMUNE
2021/2022			
2020/2021			
2019/2020			
2018/2019			
2017/2018			

## AMENAGEMENTS PARTICULIERS

Votre enfant a-t-il bénéficié, durant ses études précédentes, d'un aménagement particulier ?

oui  non

**Si oui**, merci de préciser lequel : (joindre **obligatoirement** les justificatifs pour mettre en place l'accompagnement)

- PAI (*Plan d'Accueil Individualisé*)  PPRE (*Programme Personnalisé de Réussite Educative*)  
 PAP (*Plan d'Accompagnement Personnalisé*)  CAE (*Conditions d'Aménagement des Examens*)  
 PPS (*Projet Personnalisé de Scolarisation – notification de la MDPH*)

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié de l'accompagnement par un(e) auxiliaire de Vie Scolaire ?

oui  non

## ATTESTATIONS SCOLAIRES OBTENUES

- PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)  
 ASSR2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière niveau 2)

## ENGAGEMENTS LIES A L'INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT

♦ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'hébergement et sollicite l'inscription de mon fils / ma fille :

NOM : ..... Prénom : .....

à  L'INTERNAT \*

LA DEMI-PENSION

(cocher la qualité demandée)

*\* Si votre demande est mise en liste d'attente, vous en serez clairement et rapidement informés par courrier ou par téléphone.*

♦ L'inscription au lycée vaut acceptation de son Règlement Intérieur et de la charte d'utilisation des Technologies d'Information et de Communication pour l'Enseignement (TICE).

♦ Je confirme l'exactitude des renseignements apportés sur le présent dossier.

Lu et approuvé

**Signature(s) du(des) représentant(s) légal(aux) :**

**Signature de l'élève :**



# Dossier de réinscription rentrée 2022

## Composition et pièces à fournir

### Ce dossier comprend les documents suivants :

- ✓ la fiche d'information concernant l'internat et la demi-pension (**à conserver**)
- ✓ la fiche d'information concernant le prélèvement automatique + mandat de prélèvement SEPA (**à remettre avec un RIB le cas échéant**)
- ✓ autorisation de droit à l'image (**à remettre**)
- ✓ deux feuilles (recto-verso) de renseignements pratiques complémentaires (**à conserver**)
- ✓ protocole de communication (**à conserver**)
- ✓ la fiche d'urgence (**à remettre**)

### Le dossier d'inscription complet est à déposer à la vie scolaire ou à nous renvoyer par voie postale et doit comporter les documents suivants :

- la fiche d'urgence dûment remplie
- attestation médicale de vaccination ou photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations obligatoires
- autorisation de droit à l'image dûment complétée et signée
- un chèque de 15 € à l'ordre de la Maison des Lycéens (une cotisation par fratrie) \*
- élèves boursiers* : un RIB au nom du responsable financier de l'élève \*
- pour les élèves s'inscrivant en terminale** : une photocopie de l'attestation de recensement et/ou une photocopie du certificat de la Journée Défense et Citoyenneté
- le cas échéant, un courrier motivant toute demande de changement concernant les options facultatives

(\* merci de bien vouloir noter au dos du chèque et du RIB les nom, prénom et classe de l'élève)

Dossier complet à déposer à la vie scolaire

- inscription en première : **le 16 juin au plus tard**
- inscription en terminale : **le 16 juin au plus tard**

# INTERNAT ou DEMI-PENSION

## INFORMATIONS FINANCIERES 2022/2023

### Facturation

Chaque trimestre vous recevez un « avis aux familles » (facture), parfois suivi d'avis rectificatifs. Ces documents sont envoyés sur l'adresse courriel du responsable financier de l'élève.

**Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité** (sauf changement de régime autorisé exceptionnellement pour raisons médicales, déménagement...).

### Tarifs

Trimestre	Dates	Envoi de la facture	Demi-pensionnaires	Internes	Date limite pour changer de régime, <b>sur demande écrite</b>
1	de la rentrée à Noël	début octobre	220,00	548,75 €	16/09/2022
2	de janvier à mars	fin janvier	176,00 € **	439,00 € **	16/12/2022
3	d'avril à la sortie	début avril	132,00 € **	329,25 € **	16/03/2023

\*\* Montants 2022, donnés à titre indicatif, fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine et susceptibles d'évoluer en 2023.

### Modes de règlement

- par prélèvement automatique (remplir le mandat de prélèvement)
- par chèque à l'ordre de « Lycée Elie Vinet »
- en espèces ou par carte bancaire auprès de l'assistante de gestion.
- par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture.

### Aides financières

Les bourses nationales viennent en déduction de la facture, l'excédent est versé en fin de trimestre.

Il existe également des aides spécifiques destinées à aider les familles, boursières ou non, à faire face aux dépenses liées à la scolarité de leurs enfants. Les demandes sont examinées anonymement.

En cas de difficultés financières, même passagères, n'hésitez pas à retirer un dossier de fonds social auprès de l'assistante de gestion et à prendre rendez-vous auprès de l'assistante sociale.

### Remises d'ordre

Les remises d'ordre viennent diminuer le montant des frais de demi-pension ou d'internat.

Elles sont automatiques en cas de fermeture du service de restauration / d'hébergement, de stage ou de voyage impliquant une participation financière de la famille.

Elles sont effectuées sur demande écrite accompagnée d'une pièce justificative lorsque l'élève est absent plus de 5 jours ouvrés pour maladie, accident, exclusion, raisons culturelles, championnats nationaux ou internationaux. **La demande doit parvenir au service gestion.**

### Cas particulier : Apprentis

Les frais de restauration étant partiellement pris en charge par le CFA, les apprentis sont externes et doivent créditer à l'avance leur compte self au service gestion (0,90€ par repas\*\*).

Les règlements de l'internat et de la demi-pension se trouvent sur notre site internet <https://lycee-elie-vinet.fr/>  
N'hésitez pas à nous contacter, en demandant le service gestion au 05 45 78 17 27  
ou par courriel : [int.0160010z@ac-poitiers.fr](mailto:int.0160010z@ac-poitiers.fr)



## Prélèvement automatique 2022/2023

Depuis la rentrée 2021, le lycée Elie Vinet vous offre la possibilité de recourir au prélèvement automatique pour le paiement des frais de restauration et d'hébergement de votre enfant.

Ce nouveau mode de paiement vous permet d'étaler le paiement de vos créances de novembre à juillet.

### ► MISE EN PLACE ou RENOUVELLEMENT

Première demande, changement de banque ou de responsable financier :

Il suffit de remplir et signer le mandat de prélèvement joint, et le remettre à l'Intendance **avant le 15/09/2022**, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Prélevé en 2021/2022 : reconduction automatique (sauf si le responsable financier change).

Seuls les forfaits d'internat et de demi-pension sont prélevés automatiquement. Pour les externes et les apprentis, merci de **créditer le compte self** avant de déjeuner (au service gestion, par carte bancaire, chèque ou en espèces). Les sommes non utilisées seront remboursées en fin de formation.

### ► ÉCHÉANCES

Les prélèvements se feront sur 3 mois, pour chaque trimestre. Un échéancier personnalisé vous sera remis, tenant compte de l'éventuel statut de boursier. Ci-dessous deux **estimations** pour les élèves non boursiers :

Forfait internat (nuits + repas)			Forfait demi-pension (déjeuners)		
Coût estimé du trimestre	Prélèvement à partir du	Montant prélevé	Coût estimé du trimestre	Prélèvement à partir du	Montant prélevé
Septembre à Décembre 548,75 €	05/11	<b>183,00 €</b>	Septembre à Décembre 220,00 €	05/11	<b>74,00 €</b>
	05/12	<b>183,00 €</b>		05/12	<b>74,00 €</b>
	05/01	<b>182,75 € **</b>		05/01	<b>72,00 € **</b>
Janvier à Mars 439,00 €	05/02	<b>147,00 €</b>	Janvier à Mars 176,00 €	05/02	<b>59,00 €</b>
	05/03	<b>147,00 €</b>		05/03	<b>59,00 €</b>
	05/04	<b>145,00 € **</b>		05/04	<b>58,00 € **</b>
Avril à Juillet 329,25 €	05/05	<b>110,00 €</b>	Avril à Juillet 132,00 €	05/05	<b>44,00 €</b>
	05/06	<b>110,00 €</b>		05/06	<b>44,00 €</b>
	05/07	<b>109,25 € **</b>		05/07	<b>44,00 € **</b>

\*\* Chaque trimestre, le 3<sup>e</sup> prélèvement est ajusté en fonction du montant final de la facture. Si les premiers prélèvements dépassent ce montant, les sommes prélevées en trop seront automatiquement remboursées.

### ► ARRÊT DES PRÉLÈVEMENTS

Si vous ne souhaitez plus être prélevé, vous devez en faire la demande par écrit 15 jours avant l'échéance.

En cas de désaccord ou pour suspendre un prélèvement, merci de nous contacter. Toute contestation auprès de votre banque entrainera votre radiation définitive. Vous serez également radié si les incidents de paiements se cumulent. Vous devrez alors régler la totalité des sommes dues dans les plus brefs délais.

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE ELIE VINET à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE ELIE VINET.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :  
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

**FR 10 ESD 853236**

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE ELIE VINET

Adresse : Avenue Pierre Mendès-France

Code postal : 16300

Ville : BARBEZIEUX

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif



Paiement ponctuel



Signé à : Barbezieux-Saint-Hilaire

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) : 01/09/2022

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE ELIE VINET. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE ELIE VINET.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## Droit à l'image et enregistrement sonore (voix)

### *Consentement à l'utilisation et la publication de photos, vidéos ou d'enregistrements sonores*

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de :

- la **gestion administrative** (bulletins, trombinoscope...)
- **autres usages internes à l'établissement** (pas de publication sur l'internet, sauf si les images ne permettent pas d'identifier les élèves)

Je soussigné(e), (NOM et Prénom) .....

Représentant(s) légal/légaux .....

De (Nom et Prénom de l'élève) .....

Né(e) le .... / .... / ....

Élève en classe de .....

Autorise	Finalité/support	Durée	Étendue de la diffusion
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	Année scolaire 2022/2023	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Usages internes Réseau interne de l'établissement /ENT	Année scolaire 2022/2023	Personnels administratifs, équipe pédagogique, vie scolaire, élèves de l'établissement

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, l'établissement s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de votre enfant, ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation. En vertu du Règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, l'élève ou son/ses représentant(s) légal/légaux dispose(ent) d'un libre accès aux photos concernant la personne mineure et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci\***.

**Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour la gestion administrative du dossier de mon enfant, pour les activités scolaires internes à l'établissement, sauf si les images ou les enregistrements sonores ne permettent pas de l'identifier. Si d'autres projets nécessitant la captation de l'image ou de la voix sont mis en œuvre par l'établissement, ils feront l'objet d'une information ultérieure et d'une demande d'autorisation spécifique.**

Fait à .....

Le ...../...../.....

Signature(s) manuscrite(s) du/des intéressé(e)(s) ou de l'élève si celui-ci est majeur:  
(Précédée(s) de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »)

« Le projet m'a été expliqué et j'ai compris pourquoi mon image sera utilisée et qui pourra la voir. »

Signature de l'élève mineur :

#### Pour exercer vos droits

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un ensemble de droits concernant vos données personnelles que vous pouvez exercer auprès de [[Fonction et coordonnées \(personne ou services\) de l'établissement pour l'exercice des droits](#)] et du délégué à la protection des données de l'académie en écrivant :

- Par voie postale au Rectorat de l'académie de Poitiers, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD), 22 rue Guillaume 7 Le Troubadour, 86 000 Poitiers
- Par voie électronique en utilisant l'adresse mail : [dpd@ac-poitiers.fr](mailto:dpd@ac-poitiers.fr)

#### Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne estimant que le droit à la protection des données n'est pas assuré, peut introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 des Données de la structure ([dpd@ac-poitiers.fr](mailto:dpd@ac-poitiers.fr))



# RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Consultez régulièrement le site internet du lycée

<https://lycee-elie-vinet.fr>.

Vous y trouverez de nombreuses informations utiles :  
bourses, transports, manuels scolaires, fonds sociaux,  
comment participer à la vie de mon lycée...

## DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE

Elèves de SECONDE : accueil et appel dans la cour du lycée le **Judi 1<sup>er</sup> septembre à 9h00**

Elèves de PREMIERE ET TERMINALE : accueil par le professeur principal **Vendredi 2 septembre à 9h00**

### **Internat :**

*L'installation dans les dortoirs se fera avant l'accueil dans les classes :*

*Internat filles : annexe du lycée, 11 rue Trarieux – Barbezieux*

*Internat garçons : 7 avenue Pierre Mendès France – Barbezieux*

Elèves de SECONDE : **Judi 1<sup>er</sup> septembre entre 7h30 et 8h30**

Elèves de PREMIERE ET TERMINALE : **Vendredi 2 septembre entre 8h00 et 8h45**

Réunion d'information pour les parents des classes de seconde :

- **Mardi 6 septembre 2022 à 18 heures** : classes de 2<sup>nde</sup> 1, 2<sup>nde</sup> 2 et 2<sup>nde</sup> 3
- **Judi 8 septembre 2022 à 18 heures** : classes de 2<sup>nde</sup> 4, 2<sup>nde</sup> 5 et 2<sup>nde</sup> 6
- **Vendredi 9 septembre 2022 à 18 heures** : internes de seconde

Tous les services liés à la scolarité de votre enfant seront accessibles à l'aide de votre compte EDUCONNECT : Pronote, Téléservices...

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

♦ **CERTIFICAT DE SCOLARITE** : remis en 3 exemplaires à chaque élève dès le jour de la rentrée. **Il est à photocopier** et à agraffer aux imprimés des organismes qui vous en font la demande. Il n'est donc pas utile de solliciter l'établissement à ce sujet avant la rentrée.

### ♦ CALCULATRICES

L'utilisation d'une calculatrice graphique dotée du module de programmation Python est une exigence du programme. De nombreux modèles existent. L'équipe des enseignants de mathématiques recommande le modèle **Casio Graph 90 + E** qui est conforme aux exigences et sera le modèle de référence pour les cours de mathématiques et de sciences au lycée Elie Vinet jusqu'en terminale. Si des informations supplémentaires vous semblent nécessaires, elles seront fournies par l'enseignant de mathématiques de votre enfant au début de l'année scolaire.

### ♦ FOURNITURES SCOLAIRES

Le lycée ne donne pas de liste de fournitures ; les professeurs feront connaître leurs besoins à la rentrée.

### ♦ CARNET DE LIAISON

Dématérialisé → voir la fiche « Protocole de communication »

### ♦ RENCONTRES PARENTS-PROFESSEURS

- pour les 2ndes : Samedi 15 octobre 2022 et en Février 2023
- pour les 1ères et Terminales courant décembre, en soirée

### ♦ DOCUMENTS ADRESSES AUX FAMILLES

- Un bulletin de notes trimestriel ou semestriel remis à l'élève et disponible sur PRONOTE



La **Maison des Lycéens** est une association d'élèves qui propose et organise des activités extra-scolaires au sein du lycée (Ciné-lycée, atelier musique, atelier théâtre ...).

Elle permet aux élèves d'élaborer des projets, elle participe à l'animation de la vie du lycée avec l'aide de l'animatrice culturelle (sorties culturelles et sportives), achète des équipements utiles à tous (billard, baby-foot, équipement vidéo et audio, musique...), éduque les adolescents à la prise de responsabilité en les associant à l'équipe d'élèves et d'adultes qui la gère.

Pour l'ensemble des activités proposées par la MDL, UNE COTISATION ANNUELLE DE 15 €\* est demandée par famille au début de l'année, quel que soit le nombre d'enfants inscrits au lycée (\* à l'ordre de "Maison des Lycéens du Lycée Elie Vinet").

**L'Association Sportive du Lycée Elie Vinet / UNSS** offre aux élèves qui le désirent la possibilité de pratiquer des activités sportives régulières : Athlétisme, Badminton, Cross, Escalade, Judo, Sports collectifs, Tennis de Table...

Les entraînements se déroulent le lundi soir (Escalade, Badminton, Tennis de Table et Volley ball) et le mercredi après-midi (à partir de 13 heures) pour les sports collectifs (football et handball ou autre sport d'équipe à la demande) en alternance avec les compétitions.

Elle est affiliée à l'UNSS. Une cotisation annuelle sera demandée en début d'année scolaire pour chaque adhérent.

# PROTOCOLE DE COMMUNICATION

LYCEE ELIE VINET - 16300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE

05.45.78.17.27 / Contact : ENT "vie scolaire"

## EN CAS D'ABSENCE



*Rappel du règlement intérieur : « Toute absence prévisible doit être précédée d'une demande écrite d'autorisation d'absence à l'attention du service vie scolaire, soit par courrier, soit par mail (privilégier la messagerie de l'ENT). En cas d'absence imprévisible, la famille en informe au plus tôt par téléphone le bureau de la vie scolaire. Avant le retour en classe, une confirmation écrite (courrier ou message ENT) doit être donnée. »*

*Tout absence doit être justifiée et motivée. Les justificatifs d'absence sont à adresser à la vie scolaire par courrier ou mail ENT, et doivent comporter :*

- le nom, prénom et classe de l'élève ;*
- les dates et horaires précises de son absence ;*
- le motif de l'absence (élément essentiel pour que l'absence soit recevable).*

## EN CAS DE RETARD

*Rappel du règlement intérieur : « La ponctualité est une manifestation de correction à l'égard du professeur et des autres élèves de la classe. Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent les cours. »*



*L'élève doit se présenter au bureau de la vie scolaire et expliquer la raison de son retard. Un billet d'entrée lui est alors délivré : il peut ainsi regagner sa classe. Un nombre de retards important fait l'objet d'une punition.*

## DISPENSE DE SPORT

Rappel du règlement intérieur : « En cas d'inaptitude de 3 mois au moins, l'élève sera autorisé à ne pas participer aux cours d'EPS. Dans tous les autres cas, la présence de l'élève en cours est obligatoire sauf dérogation exceptionnelle accordée par le professeur lui-même. »



**L'élève doit déposer une copie de sa dispense à la vie scolaire, puis donner la dispense à son professeur de sport.**

## EN CAS DE SORTIE ANTICIPEE



Rappel du règlement intérieur : « Aucun élève ne peut quitter l'établissement en cours de journée sans en avoir, d'abord, demandé l'autorisation à un responsable de la vie scolaire, ou à l'infirmière lorsque le motif du départ est médical. L'élève ne peut se prévaloir d'une communication téléphonique directe avec sa famille pour quitter l'établissement sans passer par les services de la vie scolaire ou par l'infirmier. Tout départ inopiné expose l'élève à des sanctions. »

**Un élève ne peut quitter l'établissement sans que la vie scolaire ait une autorisation écrite des parents (courrier, mail ou décharge). En cas de problème de santé, les parents sont prévenus par l'infirmière ou, à défaut, la vie scolaire.**

## PRISE DE RENDEZ-VOUS

**Des rencontres peuvent avoir lieu à la demande de la famille ou d'un professeur, via l'ENT.**



Identité de l'école / l'établissement

Lycée Elie Vinet
16300 BARBEZIEUX

Année 2022 / 2023

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe : .....

Externe - Demi-pensionnaire - Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Lieu de naissance : .....

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal 1 - NOM : .....

Adresse.....

domicile : .....

travail : .....

portable : .....

Adresse électronique : .....

Représentant légal 2 - NOM : .....

Adresse.....

domicile : .....

travail : .....

portable : .....

Adresse électronique : .....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio): .....

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

À le

Signature(s) du ou des représentants légaux :